



CAPD du 2 février 2015

Déclaration liminaire SE-Unsa

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Deux sujets très importants seront abordés aujourd'hui, les permutations informatisées et la circulaire mouvement.

Moins d'un enseignant sur 4 a obtenu satisfaction aux permutations informatisées en 2014. Nous n'attendons malheureusement pas davantage cette année. Nous n'aurons de cesse de répéter qu'un enseignant bien dans sa vie personnelle est un enseignant qui s'investit d'autant plus dans sa vie professionnelle. Si ce n'est pas cette CAPD qui peut résoudre le problème, nous vous demandons solennellement d'être le porte parole de cette problématique.

En ce qui concerne la circulaire cadrant le mouvement intra, nous aurons 3 exigences fortes portées depuis des semaines :

- Première exigence : La possibilité pour les collègues de demander à abandonner leur poste sous certaines conditions.
- Deuxième exigence : La possibilité pour les collègues titulaire brigade demandant un temps partiel de participer comme les autres à la seconde phase du mouvement.
- Troisième exigence : Nous avons une autre interprétation de la circulaire mouvement, concernant les postes laissés vacants en seconde phase du mouvement. Nous demandons à ce qu'un collègue nommé en seconde phase du mouvement ne le soit à titre définitif que si et seulement si il en fait expressément la demande écrite.

Enfin pour conclure sur ce sujet, la problématique des postes bloqués doit être évoquée. Certaines équipes ont accompagnées nos jeunes collègues pendant 2 années voire 3.

Nous avons appris par nos collègues de la Vienne que le Recteur avait demandé aux 4 Inspecteurs d'Académie de maintenir les mêmes supports que cette année.

C'est inacceptable !!!

Si ces enseignants ont fait preuve de solidarité, cela ne peut devenir une habitude et nous serons extrêmement vigilants sur ce point.

Le temps passé à cet accompagnement est non négligeable et nous demandons à ce que les directeurs concernés soient indemnisés pour cette mission.

En lien avec ce dernier point, les directeurs et les équipes sont de plus en plus sollicités pour des réunions diverses : nouveaux dispositifs, régulation des rythmes, utilisation du défibrillateur.. La plupart du temps, il s'agit d'invitation équivoque sans défraiement et dont la seule réponse de l'institution sera les 108h. Nous avons interpellé des circonscriptions sur ce point. Nous demandons à ce que le défraiement soit systématique. D'autre part, une solution doit être trouvée à cette surenchère et nous demandons que ce point soit traité en parallèle du groupe de travail sur l'allègement des tâches administratives.

Enfin, nous reprendrons malheureusement quelques éléments de notre déclaration liminaire de la CAPD du 15 janvier :

Le débat qui s'engage avec les élèves est primordial mais peut être déstabilisant. Il retrouve toute sa place dans les nouveaux programmes d'éducation morale et civique.

Les enseignants peuvent être amenés à sortir du cadre de réponses et de leçons toutes faites qui ont montré leurs limites, il faut qu'ils soient assurés d'un soutien à priori de l'institution.

Nous ne voudrions pas que les 3 collègues de l'académie mis en cause à des degrés divers n'aient pas bénéficié de ses précautions d'usage.